

## **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil de la MRC des Etchemins, tenue le **15 septembre 2021**, à 18 heures 30 minutes, par visioconférence, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance:

Camil Turmel (Lac-Etchemin)  
Martine Boulet (Saint-Benjamin)  
Rachel Goupil (Saint-Camille)  
Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)  
Lucie Gagnon (Saint-Louis)  
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)  
François Michon (Saint-Luc)  
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)  
Richard Lachance (Saint-Zacharie)  
René Allen (Sainte-Aurélie)  
Christian Chabot (Sainte-Justine)  
Hector Provençal (Sainte-Rose)

Et est absente:

Marielle Lemieux (Saint-Magloire)

***Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.***

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

Monsieur Martin Roy, directeur général par intérim et secrétaire-trésorier par intérim, agit comme secrétaire de l'assemblée. Linda Gilbert, adjointe administrative, est aussi présente.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2021-09-50**

### **01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 17 septembre 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-049 par laquelle le ministre de la Santé et des Services sociaux autorise la tenue d'assemblée publique à condition que les règles de distanciation physique soient respectées;

CONSIDÉRANT que la salle du Conseil de la MRC ne permet pas de respecter les règles de distanciation physique;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER  
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,  
ET RÉSOLU

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. Que la bande audio des délibérations soit versée sur le site Internet de la MRC dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-09-51**

**02 - AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE la séance du 8 septembre a été ajournée au 22 septembre 2021 en prévision de procéder à l'embauche de nouvelles personnes sur les deux postes de direction;

CONSIDÉRANT QU'une séance extraordinaire a été convoquée pour procéder à l'embauche de deux personnes plus rapidement;

CONSIDÉRANT QUE les points prévus à la séance d'ajournement ont été traités lors de la présente séance extraordinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,  
ET RÉSOLU

QUE la séance du 8 septembre 2021 soit levée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**03 - CONFORMITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION.**

Le conseil de la MRC des Etchemins constate et fait mention que l'avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil, tel que requis par la Loi.

**2021-09-52**

**04 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit et est adopté tel que transmis avec l'avis de convocation et présenté ci-après, aucune modification ou ajout ne pouvant être apporté étant donné que tous les membres du Conseil ne sont pas présents.

**01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

**01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL**

**02 - AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2021**

**03 - CONFORMITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION.**

- 04 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.
- 05 - EMBAUCHE À LA DIRECTION GÉNÉRALE
- 06 - EMBAUCHE À LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 07 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 08 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2021-09-53

**05 - EMBAUCHE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a quitté ses fonctions le 5 août 2021;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste directeur(trice) général(e) dans les hebdomadaires locaux et sur différents sites Internet;

CONSIDÉRANT QU'un Comité de sélection formé des membres du Comité administratif, assisté du département des ressources humaines de la Fédération québécoise des municipalités, a procédé à la sélection d'un candidat pour pourvoir le poste de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le Comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CAMIL TURMEL,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC accepte les recommandations du Comité de sélection à l'effet de retenir la candidature de madame Judith Leblond pour pourvoir le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC des Etchemins.

QUE l'embauche de madame Judith Leblond soit ainsi confirmée pour intégrer l'équipe de la MRC.

QUE son entrée en fonction à titre spécifique de directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC des Etchemins devienne légalement effective à compter du 18 octobre 2021, madame Leblond devenant alors autorisée à poser tout geste assigné à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC des Etchemins, en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution incluant les effets bancaires.

QU'une période de probation de six (6) mois, à compter de la date d'entrée en fonction comme employée de la MRC des Etchemins soit établie par la présente résolution.

QUE le préfet, monsieur Richard Couët est par la présente autorisé à signer le contrat à intervenir entre madame Judith Leblond et la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-54

**06 - EMBAUCHE À LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la directrice du service de développement économique a quitté ses fonctions le 27 août 2021;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste directeur(trice) du service de développement économique dans les hebdomadaires locaux et sur différents

sites Internet;

CONSIDÉRANT QU'un Comité de sélection formé des membres du Comité administratif, assisté du département des ressources humaines de la Fédération québécoise des municipalités, a procédé à la sélection d'un candidat parmi (2) candidatures, pour combler le poste de la directrice du service de développement économique;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le Comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC accepte les recommandations du Comité de sélection à l'effet de retenir la candidature de monsieur Richard Côté pour pourvoir le poste de directeur du service de développement économique de la MRC des Etchemins.

QUE l'embauche de monsieur Richard Côté soit ainsi confirmée pour intégrer l'équipe de la MRC à partir du 27 septembre 2021.

QU'une période de probation de six (6) mois, à compter de la date d'entrée en fonction comme employé de la MRC des Etchemins soit établie par la présente résolution.

QUE le directeur général par intérim, monsieur Martin Roy est par la présente autorisé à signer le contrat à intervenir entre monsieur Richard Côté et la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**07 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2021-09-55**

**08 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR  
PROVENÇAL,  
ET RÉSOLU

QUE la présence séance soit levée à 18 h 35.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

RICHARD COUËT  
PRÉFET

---

MARTIN ROY  
DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR  
INTÉRIM ET SECRÉTAIRE-  
TRÉSORIER PAR INTÉRIM